

Du passé, faisons table rase ?...

Date : 15 avril 2015

Je trouve que c'est très révélateur de l'idée que les services du département d'Ille-et-Vilaine se font de la communication avec les habitants.

Voici maintenant 15 jours qu'en raison des changements qui sont intervenus dans l'assemblée départementale, le site internet n'offre plus la possibilité d'accéder aux délibérations du Conseil et aux décisions de la commission permanente.

Comme si tout ça, c'était du passé et que ça n'avait plus de justification.



cliquer sur l'image pour l'agrandir

Ça me rappelle que depuis la mise en place du nouveau site, le tableau annuel des subventions accordées à divers organismes a disparu comme par enchantement, alors que le département est pourtant juridiquement tenu de le tenir à disposition sous forme numérique.

Et bien malin qui peut aujourd'hui le reconstituer tout seul à partir des décisions éparées qui sont prises tout au long de l'année, généralement par la commission permanente.

Transparence, vous avez dit transparence ???...